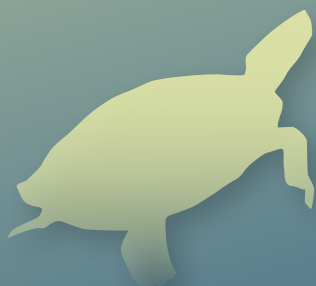




Les outils Natura 2000

Guide technique

Mon étang, un lieu vivant



Vous trouverez dans ce guide des conseils pour la **gestion durable** d'un étang, afin de :

- maintenir une bonne qualité de l'eau
- éviter le comblement total de l'étang
- favoriser une végétation naturelle et bénéfique pour la faune.

Un étang s'inscrit dans un réseau d'écoulement des eaux de surface. Sa gestion (ou non-gestion) influence les cours d'eau et les milieux auxquels il est connecté.

La température de l'eau, la concentration en particules organiques et sédimentaires en suspension dans l'eau, les débits évacués et la fréquence des vidanges sont autant de facteurs se répercutant sur l'aval.

Avant d'entreprendre des travaux, consultez un expert pour être bien accompagné et respecter la réglementation.

En eau

Lorsque les ouvrages de vidange sont fermés, l'eau en provenance de l'amont stagne. Le déversoir ou la berge la plus basse impose le niveau maximum et la capacité de stockage. Le niveau d'eau réel peut varier naturellement par évaporation, et parfois par infiltration si le fond ou les berges ne sont pas complètement imperméables. Les plantes et les arbres autour de l'étang participent à cette infiltration et transpirent de l'eau, mais en faisant de l'ombre, ils limitent également l'évaporation et l'élévation de la température. L'entretien de la végétation en bord d'étang se fait en automne ou hiver, hors période de reproduction de la faune.

Les prélèvements artificiels pour l'irrigation des terres ont un impact significatif sur les capacités d'accueil de la biodiversité et d'adaptation de l'étang et des cours d'eau en aval. Il est impératif de respecter la réglementation, d'adapter les périodes et les quantités de prélèvement et d'observer leurs effets pour maintenir un niveau minimal de l'eau, qui peut varier selon les saisons.

Activité naturelle

- Dépôt de sédiments et accumulation de vase (matière organique)
- Développement d'herbiers aquatiques, de roselières et de saulaies sur les berges en pentes douces
- Nidification des oiseaux d'eau (canards, grèbes, hérons, aigrettes...)

Activité humaine

- Prélèvements d'eau pour des besoins d'irrigation
- Activités de loisir : pêche, chasse...

Remplissage

Les ouvrages de vidange sont en position fermée. L'alimentation en eau se fait progressivement, par l'amont de l'étang.

Activité naturelle

- Variation progressive du niveau d'eau et dépôt de sédiments
- Développement d'herbiers aquatiques, de roselières et de saulaies sur les berges en pentes douces
- Nidification des oiseaux d'eau (canards, grèbes, hérons, aigrettes...)

Activité humaine

- Contrôle et maîtrise de la population piscicole
- Activités de loisir : pêche, chasse...

Vidange

Afin de maîtriser la population piscicole d'un étang, il est fortement recommandé de procéder à des vidanges partielles ou totales à intervalles réguliers. Une vidange totale est aussi une étape préalable à la mise en assec d'un étang.

L'installation de grilles et de bottes de paille pour éviter les départs de sédiments dans le cours d'eau en aval est conseillée, en parallèle de l'installation d'une pêcherie avec des grilles adaptées aux poissons présents (attention à empêcher la fuite des espèces exotiques envahissantes).

Activité naturelle

- Baisse progressive du niveau d'eau, révélant la morphologie et l'état des berges, et la présence d'herbiers aquatiques
- Alimentation des oiseaux limicoles sur la vase (vanneaux, pluviers, bécasses, bécassines, courlis, chevaliers, bécasseaux...)

Activité humaine

- Contrôle et maîtrise de la population piscicole
- Contrôle d'espèces exotiques envahissantes (poisson-chat, perche soleil, écrevisse de Louisiane...) par comptage et prélèvements
- Contrôle de l'état des ouvrages de vidange et des déversoirs

> La gestion d'un étang

Quels impacts sur le milieu naturel ?

automne

hiver

Assec

En laissant les ouvrages en position ouverte, l'étang peut rester à sec durant moins de 6 mois en automne-hiver (après la pêche de vidange), une fois tous les 5 ans si possible. Si la vase se révèle problématique pour le bon usage des ouvrages de vidange, il est possible de procéder à un curage durant la période d'assec.

Le curage consiste à exporter la boue en dehors de la zone humide (en veillant à ne pas transporter de plantes exotiques envahissantes) pour préserver la qualité de l'eau. Il est fortement conseillé si le dernier assec remonte à plus de dix ans. L'apport de chaux en assec est quant à lui plutôt déconseillé.

fin d'hiver et printemps

Activité naturelle

- Minéralisation de la vase (stockage durable de carbone) donc réduction de son volume au fond et sur les berges
- Alimentation des oiseaux limicoles sur la vase (vanneaux, pluviers, bécasses, bécassines, courlis, chevaliers, bécasseaux...)
- Assainissement global grâce à l'exposition à la lumière (meilleure qualité d'eau au remplissage)
- Développement de petites plantes spécifiques qui dépolluent la vase
- Amélioration de la qualité du substrat sur les berges, favorisant le développement des végétaux consommés par les oiseaux, les poissons...

Activité humaine

- Entretien des roselières et saulaies par fauchage et/ou débroussaillage
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales et/ou pose de clôture à mailles moyennes pour protéger les herbiers aquatiques remarquables de la dent du ragondin
- Contrôle de l'état des ouvrages de vidange, des déversoirs et de la digue

> La réglementation



Mise aux normes des ouvrages

D'après le **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux** du bassin de la Vienne, pour les plans d'eau existants, déclarés ou autorisés, les aménagements nécessaires à l'amélioration de la gestion et à la réduction des impacts des étangs sont les suivants :

- Installation d'un **système de type moine**, ou de tout système équivalent, pour évacuer les eaux de fond et limiter le départ des sédiments
- Mise en place d'**ouvrages de rétention des sédiments** (permanents ou non) ;
- Installation de **grilles** (entrée et sortie) empêchant la libre circulation des poissons entre le plan d'eau et le cours d'eau. Cette disposition concerne les plans d'eau disposant d'un statut de pisciculture (dont les piscicultures à valorisation touristique)
- Mise en place d'une **pêcherie**
- Aménagement d'un **déversoir de crue**
- Pour les plans d'eau sur cours d'eau, mise en place d'une **dérivation de surface** franchissable par les poissons et équipée d'un répartiteur de débit assurant le respect du débit réservé dans le cours d'eau.



Aigrette garzette



Hérons pourprés



Vidange de l'étang du Léché

Vidange et assec

La vidange d'un étang d'une superficie supérieure à 1 000 m² nécessite une **autorisation administrative**, qui doit être obtenue avant sa réalisation, sauf si l'arrêté d'autorisation du plan d'eau comprend lui-même les prescriptions relatives à la vidange. Dans ce cas, respecter simplement le délai d'avertissement préalable de l'administration (DDT) et les conditions fixées par l'arrêté en cours de validité.

Pour limiter les effets négatifs sur l'écosystème et les espèces remarquables (plantes, oiseaux, insectes, etc.), **la vidange et l'assec sont effectués en dehors des périodes de reproduction, c'est-à-dire en automne-hiver.**

Il est donc préférable de ne pas prolonger l'assec plus de 6 mois, sauf si l'étang n'a pas fait l'objet d'une gestion régulière et qu'il est nécessaire de favoriser la minéralisation des vases pendant une plus longue durée (un an par exemple). Dans ce cas, la mise en assec doit tout de même commencer en dehors des périodes de reproduction. Il faudra alors être très attentif à la réponse à la demande d'autorisation et à l'**évaluation d'incidence Natura 2000**, qui indiqueront si les risques pour l'environnement sont trop importants et s'il est préférable d'éviter l'assec prolongé.

> Pour être accompagné dans vos démarches, contactez les animateurs Natura 2000 :



LPO Poitou-Charentes
25 rue Victor-Grignard
86000 Poitiers

Célia FLORCZYK
Animatrice des sites **Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs**
et Brandes de la Pierre-là
06 35 15 29 20
celia.florczyk@lpo.fr

Louis PERSON
Animateur du site **Région de Pressac, étang de Combours**
07 86 31 67 67
louis.person@lpo.fr



Bruant des roseaux



Avec le soutien financier de :

Pour plus d'info sur Natura 2000 : montmorillonais.n2000.fr



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Directrice de publication : Céline Gracieux. Réalisation : LPO Poitou-Charentes 2025. Photos et illustrations : C. Florczyk, A. Boullah, J. Tillet. Imprimé par nos soins.
Cette plaquette est éditée par la LPO Poitou-Charentes dans le cadre de sa mission déléguée de l'État comme structure animatrice des Docob Natura 2000 des sites « Bois de l'Hospice, étang de Beaufour et environs », « Les Brandes de la Pierre-là » et « Région de Pressac, étang de Combours », sous l'autorité de la région Nouvelle-Aquitaine.